

la Chambre 40®

la solution de Page à Page Conservation® face aux contaminations

CONDITIONS D'UTILISATION

ET PROTOCOLE POUR LA DÉCONTAMINATION

SÉCHAGE D'URGENCE

En cas de sinistre

QUARANTINE SÈCHE

Préalable à la décontamination

PAGE À PAGE CONSERVATION

VOUS VENEZ D'ACQUÉRIR LA CHAMBRE 40® ET NOUS VOUS EN REMERCIONS.

Ce produit, inventé et développé par **Page à Page Conservation**, est le fruit de deux années de recherche et développement en collaboration étroite avec l'entreprise **Ma Fabrique**.

Tout a commencé par un constat sur le terrain : lors des chantiers de dépoussiérage des collections, nous remarquons toujours plusieurs documents présentant les signes d'une contamination par les micro-organismes. Très souvent, la quantité de documents ou l'importance de l'infection ne justifient pas un envoi en désinfection, ni les risques que ce traitement peut entraîner.

Pour autant, aspirer directement le contaminant sans l'assécher ou laisser le document en l'état ne sont pas des solutions satisfaisantes, il fallait trouver un compromis.

L'idée de la quarantaine sèche mobile préalable à la décontamination était née.

Avant de commercialiser le produit, nous avons sollicité l'avis de plusieurs biologistes, d'experts et d'expertes en conservation préventive. Nous avons réalisé de nombreux tests, nous avons abandonné des pistes, obtenu des résultats encourageants. Nous avons élargi les champs d'application du dispositif.

Deux années ont été nécessaires pour aboutir à un résultat correspondant au cahier des charges que nous avions élaboré dès le départ : **le système devait être démontable, transportable, simple d'utilisation, peu encombrant, sans danger pour les collections.**

Par ailleurs, il nous tenait à cœur de collaborer avec des entreprises françaises, ou européennes, dans la mesure du possible. Ainsi, les structures sont conçues par une entreprise belge, Agomoon, les sacs de transport sont fabriqués chez DR Technologie, en Ariège (09). Les logos sont cousus dans un atelier de couture ariégeois.

En faisant l'acquisition d'une Chambre40® vous soutenez des entreprises françaises et partagez nos valeurs.

Sachez que votre acquisition vous permet de bénéficier des conseils et préconisations de sa créatrice pour tout emploi de laChambre40® : si vous avez des doutes, des questions, des remarques, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

En utilisant laChambre40®, vous offrez à vos collections un traitement plus sain, plus respectueux et vous bénéficiez de nos conseils et expertise.

La gérante,



Camille HAUMONT

Sommaire

CONDITIONS D'UTILISATION

SOMMAIRE...P2

PRINCIPE...P3

CHOIX DES COLLECTIONS À TRAITER...P4

EMPLOI DE LA CHAMBRE40®...P4

CONTRE-INDICATION ET RISQUES POUR LES COLLECTIONS...P5

ENTRETIEN DU MATÉRIEL...P5

INSTALLATION ET MONTAGE...P6

MISE EN PLACE DES COLLECTIONS...P6-7

DÉFINITION DE LA CONSIGNE...P8

DURÉE DES TRAITEMENTS...P8

PRÉCONISATIONS POST-TRAITEMENTS...P8-9

PROTOCOLE TECHNIQUE POUR LA DÉCONTAMINATION...P9-10

 MICRO-ASPIRATION

 ESPACE DE TRAVAIL ET OUTILLAGE

 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTACT PAGE 11

Principe

La Chambre 40® est un dispositif anti-moisissures, elle peut être utilisée de plusieurs manières pour éviter le développement de micro-organismes sur les collections :

- Isolement en quarantaine
- Séchage d'urgence (sur collections humides)
- Quarantaine « sèche » préalable à la décontamination
- Acclimatation entre deux espaces de stockage pourvus d'une hygrométrie très différente
- Cellule fermée pour réaliser une anoxie dynamique.

Les présentes conditions d'utilisations concernent l'utilisation de La Chambre 40® pour un séchage d'urgence et une quarantaine sèche préalable à la décontamination.

IMPORTANT

Une fois intégrées dans les réserves, les collections sont tributaires de la qualité des conditions de conservation des locaux. Si ces conditions sont propices au développement de micro-organismes (humidité relative élevée, manque de renouvellement de l'air, entraves à la circulation de l'air, empoussièvement, introduction de fonds contaminés etc.), de nouvelles contaminations risquent de se développer.

Choix des collections à traiter

La Chambre 40® a été conçue pour préserver le patrimoine documentaire des micro-organismes. Les présentes conditions d'utilisations ont été définies à la suite de tests réalisés sur des documents (livres et archives). Cependant, étant donné son innocuité, La Chambre 40® peut être utilisée pour d'autres types de collections, en adaptant les consignes et la durée du traitement à leurs caractéristiques.

Les documents à traiter peuvent être composés de ces matériaux : papier (tout type), carton, cuir, parchemin, bois et textiles. Les supports plastiques et métalliques sont également autorisés.

La Chambre 40® peut servir pour le séchage d'urgence de documents humides.

Les collections peuvent être placées en quarantaine « sèche » à titre préventif, dans le cas où elles ne présentent pas de signes évidents de contamination par des micro-organismes.

Les collections peuvent être placées en quarantaine « sèche » dès les premiers signes d'une contamination par les micro-organismes : taches, odeur suspecte, colorations, reliefs, pulvérulence du support etc.

Les collections peuvent être placées en quarantaine « sèche » quelle que soit l'ampleur de la contamination.

Emploi de la Chambre 40®

La Chambre 40® peut être utilisée pour une quarantaine « sèche » dans le cadre d'une décontamination, ou pour assécher des collections humides, lors d'un séchage d'urgence après sinistre par exemple (elle remplace le tunnel de séchage).

Elle convient pour des volumes restreints (3.5ml par chambre).

La Chambre 40® peut servir de simple quarantaine.

Pour un sinistre de grande ampleur, faire congeler les collections.

La Chambre 40® ne convient pas pour le séchage de collections mouillées.

Contre-indications et risques pour les collections

La Chambre 40® exploite le caractère hygroscopique des matériaux organiques. Dès lors, ce dispositif peut présenter des risques pour les objets ne pouvant pas supporter un environnement sec.

Le choix de la consigne (taux d'humidité relative souhaité dans l'enceinte) doit être adapté aux caractéristiques des collections : fragilité des matériaux, résistance mécanique, fragilité des tracés etc.

Dès les premiers signes de dégradations (déformations, craquelures etc.), stopper immédiatement le traitement : éteindre le boîtier, en maintenant la chambre fermée.

Attendre plusieurs heures avant de retirer le document ou l'œuvre.

En cas de doute, il est conseillé de fixer une consigne un peu plus élevée que celle recommandée pour une quarantaine « sèche », puis de la réduire graduellement (+/- 5%HR par jour ou +/- 10%HR par semaine) tout en surveillant les éventuelles modifications structurelles du support.

IMPORTANT : L'UTILISATEUR DE LA CHAMBRE40® EST ENTIÈREMENT RESPONSABLE DES ÉVENTUELLES DÉGRADATIONS SUR LES COLLECTIONS. COMME TOUT TRAITEMENT DE COLLECTIONS PATRIMONIALES, LE DISPOSITIF ANTI-MOISISSURES LA CHAMBRE 40® REQUIERT UNE RÉFLEXION PRÉALABLE À TOUTE EXPLOITATION ET DOIT ÊTRE UTILISÉ AVEC PRUDENCE.

Entretien du matériel

Aucun produit ne doit être ajouté dans La Chambre 40® (huiles essentielles, eau de javel, etc.). Les parois intérieures de la cellule peuvent être nettoyées avec un chiffon en microfibres sec ou imbibé d'un mélange eau-éthanol et seulement si la Chambre 40® ne contient pas de documents.

Le nettoyage intérieur est vivement recommandé entre chaque utilisation.

Les parois extérieures de la housse sont en nylon et peuvent être nettoyées à l'aide d'un chiffon légèrement humide.

Le boîtier ne doit pas être nettoyé à l'eau, seul l'usage d'un chiffon sec est autorisé.

Les portes de la chambre doivent être maintenues ouvertes quand celle-ci n'est pas en fonctionnement.

Vider systématiquement le contenu du bidon après utilisation.

Contrôler la présence éventuelle de contaminant dans le tuyau ou le bidon. Le tuyau est constitué de silicium alimentaire.

Si malgré tout le soin apporté au produit, un développement de moisissures venait à apparaître dans le tuyau, contactez-nous pour un échange standard : contact@pageapage-conservation.fr

En cas de développement de microorganismes dans le bidon, le nettoyer avec du vinaigre blanc et laisser sécher.

Installation et montage

La Chambre 40® doit être installée dans une zone possédant un raccordement électrique pour la brancher.

La Chambre 40® doit être installée dans une pièce fermée et dans des conditions climatiques tempérées (16-22°C.). La température optimale est 21°C.

Compte-tenu de la présence d'un appareil électrique, la Chambre 40® doit être installée à l'abri de l'eau.

La Chambre 40® doit être posée sur un sol sec, stable et plan. En cas d'impossibilité, elle peut être installée sur une palette propre, sèche et stabilisée.

Pour le montage de la chambre, l'installation et la mise en route du boîtier, consulter le mode d'emploi.

Mise en place des collections

Les documents peuvent être posés sur les tablettes de la Chambre 40® en position verticale ou horizontale selon les besoins.

Il est recommandé de placer les documents les plus lourds et les plus volumineux sur la tablette inférieure. Les unités ne doivent pas être en équilibre, mais installées de manière stable.

Il est déconseillé de placer les documents directement sur le fond de la chambre : utiliser de préférence les tablettes.

Pour une meilleure stabilité, il est recommandé de mettre à plat les documents situés aux deux extrémités de chaque tablette, comme des serre-livres, le dos contre les documents placés verticalement.

IMPORTANT : NE PAS DÉPASSER LE POIDS MAXIMAL SUPPORTÉ PAR LES TABLETTES, RISQUE D'EFFONDREMENT.



Il est recommandé de mettre à plat les documents non reliés et non conditionnés.

Les documents les plus impactés par l'eau ou par les micro-organismes doivent être installés au plus près du boîtier de préférence sur le dos. Si ces derniers sont lourds ou volumineux, les installer à plat.

L'ouverture de la housse doit être évitée une fois le boîtier mis en fonctionnement afin de ne pas perturber le climat dans la Chambre 40®.

Les documents installés à plat peuvent être empilés, dans la limite de l'écart entre les tablettes.

Pour faciliter la désorption, les documents reliés doivent être installés le dos vers la porte.

Les documents pourvus d'une faible surface d'évaporation doivent être maintenus ouverts pendant le traitement.

Exemple : registre relié en toile imperméable et dont les tranches sont étroites.

Dans ce cas, la surface de désorption est faible (tranches étroites) et l'évaporation de l'eau est entravée par la reliure (toile imperméable).

En cas de séchage d'urgence, retirer, si possible, tout ce qui pourrait entraver l'évaporation de l'eau et qui ne présenterait aucun intérêt patrimonial : couvertures et anneaux en plastiques, pochettes plastifiées, classeurs etc.

Si ces éléments contiennent des informations ou doivent être conservés, les placer à côté du document dans la Chambre 40®.

Il est recommandé de disposer à plat les documents fragilisés.

Les micro-organismes sont naturellement présents dans l'environnement, à l'état latent. Ils s'activent et contaminent certains matériaux quand les conditions climatiques leur sont favorables.

Définition de la consigne

Quarantaine « sèche »

Les documents doivent rester dans la Chambre 40® au minimum 30 jours et la consigne du boîtier doit être réglée sur 40% d'humidité relative, avec une hystérésis située entre 0 et 5 maximum.

Séchage d'urgence

Si le séchage est réalisé très rapidement après le dégât des eaux, la consigne peut être fixée entre 50% et 55% maximum.

Si un développement de micro-organisme est suspecté, réduire la consigne à 40%.

Plus le volume d'air est saturé en eau, plus lent sera le séchage. Aussi, nous préconisons l'emploi du dispositif pour des collections humides. Le déshumidificateur pourra sur une quantité limitée d'objets mouillés, ne pas remplir l'enceinte d'objets gor-gés d'eau.

Durée des traitements

Tous les documents à traiter doivent être installés au même moment dans la Chambre40®.

La durée des traitements dépend de plusieurs facteurs :

- Température de la pièce
- Volume de la collections traitée
- Importance du sinistre (dégât des eaux/contamination)
- Capacité de désorption des matériaux

Ainsi le temps de séchage peut varier de 2 à 5 jours minimum et la quarantaine sèche de 30 à 40 jours minimum.

Préconisations post-traitement

Après tout traitement (séchage ou décontamination) les collections doivent faire l'objet d'une attention et d'une surveillance particulières :

- Signalement du type de traitement choisi (ex : décontamination)
- Signe visible sur le conditionnement (ex. : pastille de couleur)
- Vérification régulière d'un éventuel retour de la contamination

Les documents doivent être conservés dans un local répondant à plusieurs critères afin d'éviter toute nouvelle contamination :

- Le climat (température et humidité relative) doit être stable. Les variations des taux sont tolérées mais doivent être progressives (+/- 5 % H.R. par jour et +/- 2°C/jour).
- L'humidité relative ne doit pas dépasser le seuil de 65%. A partir de 60% l'environnement nécessite une surveillance particulière : contrôle du climat, contrôle de la présence de moisissures.
- L'empoussièvement des lieux de stockage, des documents et de leurs conditionnements doit être contrôlé et limité car la poussière contribue au développement de certains microorganismes.
- L'organisation des magasins doit favoriser une bonne circulation de l'air.

Protocole technique pour la décontamination

Principe

Les documents ne doivent pas regagner les lieux de conservation directement après la quarantaine sèche : ils doivent impérativement être décontaminés au préalable par aspiration ou micro-aspiration avec un matériel spécifique et dans le respect d'un protocole strict.

Micro-aspiration *ATTENTION Il est nécessaire de suivre une formation pratique avant de réaliser ce type de traitement.*

La décontamination par micro-aspiration consiste à aspirer le support à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre absolu et d'un variateur de vitesse.

L'embout employé pour l'aspiration ou la micro-aspiration doit être non abrasif pour le support.

Les embouts-brosse en poils de chèvre/crin de cheval sont recommandés, ainsi que les mini-embouts en nylon souples vendus chez les fournisseurs pour la restauration-conservation des collections.

La décontamination peut aussi être réalisée par un gommage très doux à la gomme en poudre.

La force de l'aspiration doit être modérée et adaptée à la fragilité du support.

Il convient de rappeler qu'un matériau endommagé par les micro-organismes et un dégât des eaux a perdu de sa résistance mécanique : le passage d'une brosse et l'effet d'aspiration peuvent causer des dégradations et la perte du support.

A NOTER

La quarantaine sèche déshydrate le mycélium, ce qui a pour effet de stopper son développement, mais n'a pas d'effet létal sur les spores. Celles-ci resteront inertes (phase de latence) mais viables. En outre, la quarantaine sèche peut provoquer une nouvelle génération de spores viables, c'est pourquoi il est impératif de retirer les micro-organismes sur les documents à leur sortie de la Chambre40® et avant tout transfert dans un lieu de conservation.

Ne pas passer l'aspirateur sur un support pulvérulent ayant perdu toute résistance mécanique. Dans ce cas, on peut opter pour le passage d'un pinceau très doux et très souple, à proximité d'une source d'aspiration.

Toujours aspirer les faces extérieures de l'unité de conditionnement, même si elle ne semble pas présenter de signes de contamination par les micro-organismes.

L'aspiration doit être réalisée à l'intérieur des documents si nécessaire. Chaque unité doit être contrôlée feuille à feuille. Tout élément visible de contamination doit être aspiré, dans la mesure où le support le permet.

Espace de travail et outillage

Le traitement doit obligatoirement être réalisé dans un local dédié, éloigné des collections saines.

Le plan de travail et les outils pour l'aspiration doivent être nettoyés régulièrement :

- Aspiration et pulvérisation d'un mélange eau + éthanol pour le plan de travail.
- Nettoyage à l'eau savonneuse pour les accessoires + séchage à l'air libre.
- Veiller à ce que le plan de travail et les accessoires pour l'aspiration soient toujours secs avant tout contact avec les documents.

Equipement de protection individuelle

Il est vivement recommandé de porter un E.P.I. lors de la décontamination. Il peut aussi être porté de manière systématique dès l'entrée dans des locaux dès qu'une importante contamination par les microorganismes est avérée.

Cet équipement est conseillé car certaines spores peuvent avoir des effets allergènes et/ou toxicogènes sur les personnes, notamment les personnes fragiles de l'appareil respiratoire et les personnes immunodéficientes.

L'équipement comprend :

- Masque à poussière
- Lunettes de protection
- Gants jetables
- Blouses
- Charlotte à cheveux
- Charlotte à chaussures